



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul
(Bulle – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2013
DE 07H30 À 08H30, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE LA
VILLE DE BULLE, À LA TOUR-DE-TRÊME**

PROCES-VERBAL N° 2013/02

Présents :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Pierre PYTHOUD, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
- Mme Sylvie MAGNE, Déléguée de la Commune de Bulle, Conseillère communale
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué de la Commune de Morlon, Conseiller communal
- M. Jean-Luc ROMANENS, Délégué de la Commune du Pâquier, Conseiller communal
- M. Stéphane SCHWAB, Délégué de la Commune de Riaz, Conseiller communal
- M. Paul-Henri DONZALLAZ, Délégué de la Commune de Vuadens, Conseiller Communal
- M. Daniel TERCIER, Délégué de la Commune de Vuadens, Syndic

- M. Yves SUDAN, Président du Comité de direction, Conseiller communal de Bulle

- M. Grégoire CANTIN, DAEC, Coordinateur des agglomérations

- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville, Commune de Bulle
- Mme Clémentine Rime Genoud, Secrétaire, Commune de Bulle

Excusés :

- M. Yves GRANDJEAN, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-Présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
- M. François CHARRIERE, Membre du Comité de direction, Syndic de Riaz
- M. Christian ROSSAT, Vice-Président et Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Vuadens
- Mme Jasmine MONTEL-CAMBOU, Service de la mobilité
- M. Hans GYGAX, Service de l'environnement
- M. Philippe WEBER, Service des constructions et de l'aménagement
- Mme Christine PASSAPLAN, Comptable, Commune de Bulle

ORDRE DU JOUR

1. Salutations et contrôle des présences	2
2. Approbation du procès-verbal n° 2013/01 du 28 mars 2013	2
3. Examen et approbation du budget 2014	2
4. Adoption des modifications de statuts – délai de convocation.....	4
5. Divers.....	5

1. Salutations et contrôle des présences

Monsieur le Préfet, **M. Patrice Borcard**, salue toute l'assemblée et remercie tout un chacun de sa présence.

L'ordre du jour n'amenant pas de commentaire, il est accepté en l'état.

M. Hohl prend la 6^{ème} voix pour la commune de Bulle, en attendant l'arrivée de M. Pythoud qui arrive en deuxième partie d'assemblée.

2. Approbation du procès-verbal n° 2013/01 du 28 mars 2013

Aucune remarque n'est faite sur le procès verbal. Il est approuvé.

M. le Préfet adresse des remerciements au secrétariat.

L'Assemblée des délégués accepte le PV n° 2013/01 du 28 mars 2013

3. Examen et approbation du budget 2014

M. Sudan, Président du Comité de direction, dit en préambule qu'un nouveau document vient d'être distribué parce qu'il y a un changement. Celui-ci est dû aux mesures cantonales qui ont été prises dans le subventionnement du trafic d'agglomération ; le montant de la subvention passe de 60 à 57.5%.

La présentation du budget est expliquée par **M. Hohl** qui fait référence au rapport envoyé avec la convocation à l'assemblée.

Budget de fonctionnement 2014 :

Administration : les mêmes montants sont mis en 2014 qu'au budget 2013. Il n'est pas prévu plus de séances ; nous gardons : 8 séances annuelles. Précision est donnée que seul les jetons de présence des membres du Comité de direction sont inscrits dans ce compte.

Le mandat administratif comprend le défraiement du Département technique de la Ville de Bulle dans le cadre des tâches administratives et techniques qui lui sont confiées. Le montant inscrit est CHF 60'000.-- ; au compte 2012, le montant était un peu inférieur. Nous verrons à future si nous ne baissons pas ce compte.

Le poste principal est le « *mandat de suivi du projet d'agglomération* » – nous avons le même montant qu'en 2013. Il y avait un montant beaucoup plus important en 2012, car un rapport sur l'évolution du projet avait été demandé.

Le compte « *Média – informations intercommunales* » : il y a une petite augmentation dans les frais Internet, nous devons tenir à jour le site de manière plus soutenue depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'information.

« *Transport et communication* » :

Le compte « *trafic d'agglomération* » : la phase d'entretien du réseau mis en place se poursuit. Au budget 2013, la mise en place des arrêts provisoires de la ligne 3 ont été budgétés – principalement l'arrêt de la gare. En 2014, la modification de l'arrêt Pré-Vert est la seule chose qu'il y ait vraiment à faire car des problèmes de visibilité ont été signalés par la police. Le montant se trouve sur la ligne 650.314.00.

Concernant le « *contrat de prestation* » : il s'agit de l'offre des TPF. Le montant comprend la prolongation de l'exploitation des lignes, toute la semaine jusqu'à 21h00, pour être en adéquation avec l'horaire du RER. Cela représente CHF 120'000.--/an de plus pour les deux lignes.

La subvention cantonale d'exploitation est ramenée à CHF 1'322'500.-- soit le 57,5% de CHF 2'300'000.--.

M. Cantin explique le montant de la subvention : le fonctionnement au niveau de la législation cantonale était normalement, avant les mesures d'économie, de 60-40 de répartition, mais il y a un plafond qui est fixé par le règlement de la loi sur le transport et qui prend en compte les disponibilités budgétaires ; c'est-à-dire qu'en fonction du montant du budget du Canton – discussion au Grand Conseil – nous n'arrivons plus au premier montant indiqué. Nous passons de CHF 1'322'000.-- à 1'313'000.--.

C'est une proposition de mettre ce montant en adéquation avec le montant du canton. Le montant initial pourrait rester et ce serait au niveau des comptes que nous pourrions mettre le montant réellement reçu.

M. le Préfet demande au Comité de direction s'il veut changer le montant.

Le Comité de direction propose que l'assemblée garde le montant mis au budget et prend note de l'information.

Ainsi fait.

Environnement - « Aménagement du territoire » :

M. Hohl donne des explications concernant l'étude de l'éventuelle élaboration du PA3 : Nous avons renoncé à faire un PA2, car le PA1 n'est largement pas terminé. Il y aura une analyse de la situation pour voir si des choses ne peuvent pas être faites et bénéficiées d'argent.

Nous devons savoir si le PA3 sera une extension ou non de l'agglomération, savoir si nous devons nous contenir aux cinq communes actuelles ou aller plus loin ? Est-ce qu'il y a encore des choses à faire à l'intérieur des cinq ?

Tout ceci va faire l'objet d'un atelier de travail où notre mandataire va préparer les questions à nous poser, à discuter, à débattre. L'idée du Comité est d'amener une valeur ajoutée à chaque partenaire, soit Mobul soit les autres communes environnantes, sachant que les problèmes financiers pèseront sur les décisions. Une synthèse sera faite à la suite de cet atelier et le Comité prendra ensuite une décision.

À la demande de **M. Schwab**, si la ligne vers l'Intyamou fait partie de l'étude, **M. Sudan** répond que le train vers l'intyamou ne concerne pas le cadre direct de Mobul, c'est l'Etat de Fribourg – le RER – qui devrait voir la demande de prestations ou l'attribution d'un mandat de transport.

M. Cantin ajoute que nous sommes partenaires et que nous pourrions prendre en compte cette ligne.

M. Schwab dit qu'il est question en ce moment de supprimer cette ligne, donc de voir si les charges vont augmenter.

M. le Préfet précise que cela fait un moment que l'on parle d'éliminer cette ligne, mais que nous attendons encore.

M. Hohl continue son exposé et précise que concernant les « finances » : Mobul n'a plus de frais liés à une dette. Pour les communes, il s'agit d'une répartition de l'équilibre du budget pour chaque commune. Il rappelle le cas spécifique de la commune de Le Pâquier qui ne participe pas à tout le financement du transport, mais uniquement au fonctionnement du projet d'agglomération.

Le budget de fonctionnement arrive à CHF 2'451'550.-- ; à peu près égal au budget de 2013. Il y a une légère augmentation des prestations du transporteur, mais une légère diminution des frais d'entretien du réseau – donc une stabilité dans le budget.

Concernant le « budget d'investissement » : il est toujours difficile pour Mobul de prévoir ce que nous allons dépenser, il s'agit bel et bien d'une prévision de dépenses. Il y a trois projets prévus : la Rue de Gruyères à Bulle, secteur Trême – Temple ; pour la commune de Riaz : il s'agit du raccordement de la zone du futur CO, soit le début du tronçon qui traverse la localité ; pour la commune du Pâquier : il s'agit du complément de la liaison Le Cloalet – piste cyclable – qui doit être étudié.

Ces trois investissements se répartissent entre toutes les autres communes en fonction du tableau de répartition. Il n'y a pas d'influence sur la vie de Mobul, dans la mesure où Mobul ne paie rien d'autre que ce qu'elle reçoit.

Une précision est donnée à **M. Schwab**, quant aux frais d'administration – compte 941.452.04 : le tableau final tient compte des nouveaux habitants et de l'indice potentiel fiscal. Riaz est la seule commune qui a un potentiel fiscal qui monte.

M. le Préfet ouvre la discussion et demande s'il y a des questions ou commentaires. Cela n'est pas le cas, nous passons à la votation.

L'Assemblée des délégués accepte le budget de fonctionnement et des investissements 2014 à l'unanimité.

4. Adoption des modifications de statuts – délai de convocation

M. Sudan explique qu'il s'agit d'une mise en harmonie avec le droit supérieur, c'est-à-dire la loi sur les communes qui prévoit que les assemblées sont convoquées dans un délai de 10 jours ; toutes les assemblées de communes ont le même délai, sauf les statuts de Mobul qui prévoit 20 jours. Ce délai est difficile à respecter, compte tenu du rythme des affaires et également du rythme des comités, il s'agit d'une simple modification formelle.

M. le Préfet ajoute qu'il n'y a aucune modification de la loi côté commune. C'est une simple modification « cosmétique » et demande le vote par main levée de cet objet.

L'Assemblée des délégués accepte, à l'unanimité, de passer de 20 jours à 10 jours le délai de convocation pour les assemblées des délégués, conformément à la loi sur les communes.

5. Divers

a) **M. Schwab** demande si les dates des séances pour les assemblées sont fixées à l'avance – il n'y a que deux assemblées par année ; **M. le Préfet** dit que cela dépend de la préparation du budget – par exemple – parfois il faut des informations qu'il faut aller chercher. L'assemblée se déroule toujours tôt le matin, ce qui ne doit pas poser trop de problème.

b) Information de **M. Sudan** dans le cadre du *Comptoir Gruérien* : les cadences des bus vont être doublées et les transports gratuits. Tout ceci payé par le Comptoir – c'est une première expérience et nous verrons la réaction des visiteurs. Le concept mis en place est assez conséquent et nous avons une bonne collaboration avec notre prestataire. C'est un essai pour les gens de ne pas prendre leurs véhicules.

Il précise que les bus passeront normalement, il y aura des bus intercalés dans les horaires, jusqu'à 23h00. Ensuite il y aura des bus à la demande, les gens ne verront rien, les bus vont tourner jusqu'aux parkings. Quand il n'y a pas la ligne officielle, il n'y a pas de passage vers la gare. Les transports sont gratuits pour ceux qui vont au comptoir, il y aura quelques contrôles, mais cela ne devrait pas poser de problème.

c) **M. Pythoud** demande s'il a été discuté ou rediscuté du prolongement éventuel de la ligne Riaz – La Tour-de-Trême, en faisant la boucle par Epagny et Broc. **M. Sudan** dit que, pour l'instant, cette solution est en « stand by » dans le sens où nous avons déjà le train. Le Smo n'est pas disposé à aller jusqu'à Epagny car cela fait doublon avec le train. A court ou moyen terme, nous n'allons pas mettre cette ligne ; nous verrons à long terme.

d)

M. Cantin relève le fait qu'il faut voir à ne pas « tuer » une autre ligne, car il y a aussi des subventions fédérales – lorsque nous descendons au-dessous d'un taux de couverture minimal, la Confédération ne paie plus rien. Nous ne pouvons pas dire, parce qu'un bus est arrêté pendant un certain temps, qu'il faut prolonger la ligne pour le faire rouler et ainsi qu'il soit un peu rentable ; il peut y avoir des effets collatéraux avec de fâcheuses conséquences. C'est là le gros souci du Smo, principalement pour les prolongations de lignes. Ceci est également valable pour les autres communes de l'agglomération.

M. Sudan donne l'exemple de Vuadens où il y a moins de gens sur le train et où ils doivent mettre un bus articulé en plus, juste pour deux courses du matin.

e) **M. Tercier** demande si nous avons une statistique concernant l'occupation des bus de nuit et du week-end.

M. Hohl répond que les bus circulent la semaine jusqu'à 19h00 et les week-ends jusqu'à 21h00 – il y aura un changement en 2014 : toute la semaine jusqu'à 21h00. Cela ne fait qu'une année que les bus roulent le soir en fin de semaine, le rapport d'efficience doit être présenté au Comité de direction prochainement.

M. Cantin relève que les statistiques deviennent vraiment intéressantes après un certain temps d'exploitation – il faut avoir un certain recul pour pouvoir tirer des conclusions.

Le Préfet remercie les membres présents d'avoir assister à cette Assemblée des délégués et lève la séance à 7h55.

Bulle, le 17 octobre 2013.

La Secrétaire
Clémentine Rime Genoud



Le Président
Patrice BORCARD, Préfet



Distribution :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Christian ROSSAT, Vice-Président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité de direction, Conseiller communal de Vuadens

- M. Yves SUDAN, Président du Comité de direction, Conseiller communal de Bulle
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- M. François CHARRIERE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz

- M. Yves GRANDJEAN, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Sylvie MAGNE, Déléguée, Conseiller communal de Bulle
- M. Pierre PYTHOUD, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué, Conseiller communal de Morlon
- M. Jean-Luc ROMANENS, Délégué, Conseiller communal du Pâquier
- M. Stéphane SCHWAB, Délégué, Conseiller communal de Riaz
- M. Daniel TERCIER, Délégué, Syndic de Vuadens
- M. Paul-Henri DONZALLAZ, Délégué, Conseiller communal de Vuadens

- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville de la Commune de Bulle

- M. Grégoire CANTIN, DAEC, Coordinateur de la politique des agglomérations
- Mme Jasmine MONTEL-CAMBOU, Service de la mobilité
- M. Philippe WEBER, Service des constructions et de l'aménagement
- M. Hans GYGAX, Service de l'environnement

- Secrétariat communal de Bulle
- Secrétariat communal de Morlon
- Secrétariat communal du Pâquier
- Secrétariat communal de Riaz
- Secrétariat communal de Vuadens